

La moitié d'une génération accède à l'enseignement supérieur

Cédric Afsa*

Pour l'année scolaire 2008-2009, les effectifs d'élèves, d'apprentis et d'étudiants en France métropolitaine et dans les Dom s'élèvent à 14,9 millions. C'est donc 23,5 % de la population en France qui est scolarisée. Le nombre d'élèves, d'apprentis et d'étudiants est en recul de 0,2 % par rapport à la rentrée précédente. Cette diminution globale cache toutefois des évolutions contrastées selon les niveaux d'enseignement.

Stabilité des effectifs du primaire

En France métropolitaine et dans les Dom, le nombre d'élèves dans le premier degré à la rentrée 2008 est à peine inférieur à celui de la rentrée précédente. Cette relative stabilité marque un coup d'arrêt à la hausse continue observée depuis 2002. Elle est la résultante de deux évolutions opposées. D'un côté, le préélémentaire voit ses effectifs baisser de 0,6 %. La baisse est essentiellement due à la moindre scolarisation des enfants de 2 ans : 18,1 % d'entre eux sont scolarisés à la rentrée 2008, contre 20,9 % un an plus tôt. L'élémentaire, quant à lui, poursuit sa croissance, pour les mêmes raisons d'ordre démographique que les années précédentes : les générations d'enfants qui y entrent sont plus nombreuses que celles qui en sortent. La différence s'estompe toutefois au fil du temps. Enfin, la poursuite des politiques d'intégration en milieu scolaire ordinaire (*encadré*) se traduit par une diminution, de l'ordre de 0,7 %, des effectifs relevant de l'adaptation et de la scolarisation des enfants handicapés.

Au total, on compte désormais 6 643 600 élèves en primaire (*figure 1*). Ces élèves sont scolarisés dans un peu moins de 55 000 écoles, dont 30 % environ sont des écoles maternelles. Les caractéristiques de ces établissements évoluent très peu au cours du temps. Ainsi, la part de l'enseignement privé s'est stabilisée à 13,5 %. La taille moyenne des classes se situe autour de 22,5 élèves.

La baisse se poursuit dans le secondaire

Les effectifs dans le second degré continuent de baisser, mais à un rythme moindre que les années précédentes. Entre les rentrées 2007 et 2008, les établissements du secondaire auront perdu 33 400 élèves (hors apprentis mais y compris l'enseignement agricole), soit un recul de 0,6 %.

* Cédric Afsa, Depp.

1. Effectifs d'élèves, d'apprentis et d'étudiants à la rentrée scolaire

	2000-2001	2008-2009	
	Effectifs totaux (en milliers)	Effectifs totaux (en milliers)	Proportion de filles (en %)
Premier degré	6 552,0	6 643,6	48,8
dont : <i>préélémentaire</i>	2 540,3	2 535,4	48,8
CP-CM2	3 953,0	4 062,3	48,8
Second degré¹	5 614,4	5 339,7	50,2
dont : <i>1^{er} cycle</i>	3 290,9	3 088,5	49,2
<i>2^e cycle général et technologique</i>	1 501,5	1 446,9	54,4
<i>2^e cycle professionnel</i>	705,4	703,1	46,9
Enseignement scolaire sous tutelle d'autres ministères²	232,7	227,1	46,0
Apprentissage	376,1	435,9 p	30,0 p
Enseignement supérieur	2 160,3	2 231,7	53,9
dont : <i>classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)</i>	70,3	80,0	42,7
<i>sections de techniciens supérieurs (STS)</i>	238,9	234,2	50,8
<i>instituts universitaires de technologie (IUT)</i>	119,2	118,1	40,3
<i>universités (hors IUT et formations d'ingénieurs)</i>	1 254,3	1 265,8	59,4
<i>écoles d'ingénieurs</i>	96,5	114,4	26,9
<i>écoles de commerce</i>	63,4	100,6	47,9
Total général	14 935,4	14 878,1	49,5

1. Sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

2. Second degré agriculture, spécial « santé » scolarisés.

Champ : France.

Source : Depp.

Contrairement aux années précédentes, les effectifs du premier cycle sont en légère hausse (+ 0,1 %, soit 4 500 élèves supplémentaires). Ceci s'explique au moins en partie par une inversion de tendance démographique. Les générations qui entrent au collège sont aujourd'hui un peu plus nombreuses que celles qui en sortent. Et l'écart est suffisant pour compenser la perte d'effectifs consécutive à la diminution des redoublements. Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), qui accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté sociale ou scolaire, enregistrent une baisse de 2,7 %, du même ordre de grandeur que les années précédentes.

Désormais, 100 % des élèves qui ont suivi une sixième accèdent en classe de troisième (figure 4). Après cette classe, quatre jeunes sur dix continuent en second cycle professionnel et six sur dix en second cycle général ou technologique. Parmi ces derniers, quatre sur cinq sont inscrits dans un lycée public du ministère de l'Éducation nationale. Parmi ceux qui continuent en second cycle professionnel, 55 % fréquentent un lycée professionnel public, 15 % un lycée professionnel privé, 20 % sont en centre de formation d'apprentis et 10 % choisissent un lycée agricole.

Le second cycle général et technologique continue de perdre des élèves (- 1,6 %, soit une baisse de 23 200 élèves). Ce recul concerne toutes les séries, à l'exception notable de la série ES (économique et sociale) qui, pour l'ensemble des classes de première et de terminale, enregistre une progression de plus de 2 %. Le second cycle professionnel est lui aussi affecté par la baisse des effectifs (- 1,4 %, soit 10 300 élèves en moins). La progression soutenue du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) en deux ans et le développement du baccalauréat professionnel en trois ans ne parviennent pas à compenser la diminution des formations aux brevets d'études professionnelles (BEP).

On compte désormais 5 340 000 élèves dans le second degré sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale. Ils sont scolarisés dans un peu plus de 7 000 collèges, 2 600 lycées d'enseignement général et technologique, un peu moins de 1 700 lycées professionnels et 80 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA), qui accueillent des élèves ne pouvant fréquenter les classes normales de l'enseignement général, technologique ou professionnel. À la différence du primaire, le poids du privé dans le secondaire augmente légèrement mais régulièrement. En six ans, il a gagné 1 point et s'établit aujourd'hui à 21,1 %. La

La scolarisation des enfants handicapés *

La loi de 2005 sur « l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » renforce le droit de l'élève handicapé à l'éducation en posant le principe de son inscription de droit dans l'école ou l'établissement scolaire de son quartier, également appelé son établissement de référence.

La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), mise en place en 2006 au sein des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), statue sur les différentes mesures de « compensation » destinées à favoriser l'insertion sociale de la personne handicapée. À ce titre, elle se prononce notamment sur l'orientation du jeune : enseignement « ordinaire » dans son établissement de référence ou enseignement « spécialisé » : classe d'intégration scolaire (CLIS) ou unité pédagogique d'intégration (UPI) dans les structures de l'Éducation nationale ou établissement médico-éducatif dans le cas où une prise en charge globale de l'élève s'avère nécessaire.

Cette orientation est basée sur le projet personnalisé de scolarisation (PPS) du jeune qui, outre le type de scolarité, prévoit les aides et les accompagnements nécessaires à sa scolarisation. Le PPS

est élaboré en prenant en compte l'avis de l'enfant ainsi que celui de ses parents. Il constitue un « carnet de route » pour l'ensemble des acteurs intervenant dans sa scolarisation (enseignants, auxiliaires de vie scolaire - AVS, médecins, etc.) et permet d'assurer la cohérence et la continuité de son parcours scolaire. De plus, la loi de 2005 prévoit des aménagements pour faciliter l'accès des personnes handicapées aux examens et concours (majoration du temps réglementaire des épreuves, utilisation de matériel spécialisé, et aide d'une tierce personne), favorisant ainsi leur insertion professionnelle.

En 2008-2009, selon les enquêtes administratives du ministère de l'Éducation nationale, 250 200 enfants et adolescents en situation de handicap ont été scolarisés (figure 2). La loi de février 2005 a donné la priorité à la scolarisation en milieu ordinaire, c'est-à-dire dans des structures de l'Éducation nationale : 175 000 élèves handicapés y sont accueillis. Environ 69 % de ces jeunes fréquentent une classe ordinaire ou une classe de l'enseignement adapté, structure réservée aux élèves connaissant d'importantes difficultés scolaires. Ce mode de scolarisation « individuelle » est plus adapté aux élèves

2. Les différents modes de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2008-2009

	Milieu ordinaire (écoles ou établissements scolaires de l'Éducation nationale)					Établissements médico-éducatifs et hospitaliers ¹			Répartition par niveau (en %)	
	Total	Scolarisation individuelle				Total	Médico- éducatifs	Hospitaliers		
		Classes ordinaires	Enseignement adapté		Scolarisation collective dans des CLIS ⁴ et UPI ⁵					
			dont SEGPA ²	dont EREA ³						
1^{er} degré	114 500	74 300			40 200	63 100	59 200	3 900	177 600	71
<i>dont</i>										
Préélémentaire	34 800	27 700			7 100	18 700	17 200	1 500	53 500	21
Élémentaire	79 700	46 600			33 100	44 400	42 000	2 400	124 100	50
2nd degré	60 200	45 700	12 000	1 600	14 500	8 400	6 400	2 000	68 600	27
Indifférencié						4 000	3 600	400	4 000	2
Total	174 700	120 000	12 000	1 600	54 700	75 500	69 200	6 300	250 200	100

1. Hors enfants accueillis ou hospitalisés et scolarisés pour de courtes périodes.

2. Sections d'enseignement général et professionnel adapté.

3. Établissements régionaux d'enseignement adapté.

4. Classes d'intégration scolaire (premier degré).

5. Unités pédagogiques d'intégration (second degré).

Champ : France, public et privé, premier et second degré.

Source : Depp.

* Cet encadré a été rédigé par Patricia Prouchandy, Depp.

Encadré (suite)

affectés par une déficience viscérale ou métabolique, motrice ou sensorielle.

Quand la scolarisation individuelle n'est pas adaptée aux besoins de l'enfant ou de l'adolescent en situation de handicap, les dispositifs « collectifs », CLIS dans le premier degré ou UPI dans le second degré, proposent un enseignement différencié lui permettant de suivre partiellement ou totalement un cursus scolaire ordinaire. Les effectifs des dispositifs collectifs représentent 31 % des élèves handicapés accueillis en milieu scolaire ordinaire. Les CLIS et UPI accueillent majoritairement des élèves souffrant de troubles des fonctions cognitives (figure 3). Dans le premier degré, la scolarisation individuelle tend à progresser aux dépens de l'enseignement en CLIS alors que dans le second

dégré, l'effort entrepris ces dernières années pour créer de nouvelles UPI (+ 300 en 2008) explique pour une grande part l'amélioration enregistrée dans l'accueil des jeunes en situation de handicap (+ 29 % en 4 ans).

Afin de faciliter sa scolarisation dans une école ou un établissement scolaire ordinaire, l'enfant handicapé peut le cas échéant bénéficier du soutien d'un enseignant spécialisé (8 % des élèves handicapés pour le premier degré et 14 % pour le second degré), de l'accompagnement d'un auxiliaire de vie scolaire (57 % pour le premier degré et 34 % pour le second degré) ou de l'attribution de matériel pédagogique adapté (7 % pour le premier degré et 16 % pour le second degré).

3. Répartition des élèves handicapés scolarisés par déficience en 2008-2009

en %

	1 ^{er} degré		2 nd degré					Etablissements hospitaliers et médico-éducatifs ⁵	Total	
	Classes ordinaires	CLIS ¹	Classes ordinaires de collège	SEGPA ²	Classes ordinaires de lycée général et technologique	Classes ordinaires de lycée professionnel	EREA ³			UPI ⁴
Déficiences des fonctions supérieures	68	89	66	90	33	44	43	84	80	75
Troubles des fonctions cognitives	23	73	5	54	3	12	21	68	49	41
Troubles psychiques	30	12	19	27	8	12	18	10	29	24
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	15	4	42	9	23	21	4	6	2	11
Déficiences physiques	32	11	34	10	67	56	57	16	20	25
Troubles des fonctions motrices	8	2	10	2	22	19	34	6	5	7
Troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle	7	1	9	1	16	12	1	0	2	4
Troubles des fonctions visuelles	3	1	4	1	10	6	11	1	1	2
Troubles des fonctions auditives	5	2	6	1	12	13	1	4	5	4
Plusieurs fonctions associées	8	5	3	4	4	5	9	5	4	6
Autres	2	0	2	1	3	2	2	0	3	2
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

1. Classes d'intégration scolaire.

2. Sections d'enseignement général et professionnel adapté.

3. Établissements régionaux d'enseignement adapté.

4. Unités pédagogiques d'intégration.

5. Hors jeunes accueillis et scolarisés temporairement.

Champ : France, public et privé, premier et second degré.

Source : Depp.

4. Évolution des orientations en fin de troisième

en %

	1996-97	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08
Finissent leur classe de troisième (en milliers)	747	748	755	751	740
Probabilité d'atteindre une troisième lorsqu'on a suivi une sixième	96	100	100	100	100
Orientation vers un second cycle professionnel	40	41	41	41	41
<i>CAP-BEP en lycée professionnel public</i>	24	23	23	23	23
<i>CAP-BEP en lycée professionnel privé</i>	6	6	6	6	6
<i>CAP-BEP en lycée agricole</i>	3	4	4	4	4
<i>CAP-BEP en centre de formation d'apprentis</i>	7	8	8	8	8
Orientation vers un second cycle général ou technologique	59	59	59	58	58
<i>Orientation en seconde en lycée public</i>	46	46	46	45	45
<i>Orientation en seconde en lycée privé</i>	12	12	12	12	12
<i>Orientation en seconde en lycée agricole</i>	1	1	1	1	1
Quittent l'école au niveau de la troisième	1	1	1	1	0
Ensemble	100	100	100	100	100

Lecture : parmi les 740 000 élèves inscrits en troisième en juin 2007, 58 % ont ensuite poursuivi leurs études en second cycle général ou technologique à la rentrée 2007-2008, 41 % en second cycle professionnel et moins de 1 % a quitté l'école.

Champ : France, public et privé.

Source : Depp.

taille des classes évolue elle aussi, mais de manière contrastée selon le type d'établissement. Ainsi, les classes des lycées professionnels ont diminué en moyenne de deux élèves sur les dix dernières années et comptent aujourd'hui 19,2 élèves en moyenne. À l'inverse, celles des EREA accueillent 1,5 élève supplémentaire par rapport à 1998 et scolarisent en moyenne 11,1 élèves lors de la dernière rentrée.

Les sorties sans qualification et sans diplôme

Un des objectifs affichés de la politique éducative est que tous les jeunes d'une classe d'âge en sortent avec un diplôme ou une qualification reconnue. Aujourd'hui, 10 % des jeunes sortent du système éducatif sans aucun diplôme (sans le brevet, ni le CAP ou le BEP, ni le baccalauréat ou équivalent). Mais la moitié d'entre eux ont une « qualification » au sens de l'Éducation nationale. Ce sont ceux qui sortent de dernière année de CAP, de BEP ou de terminale en ayant échoué aux examens du CAP, du BEP et du baccalauréat et qui avaient également échoué au brevet. Par conséquent, 95 % des jeunes ont un diplôme ou une qualification, soit 5 points en dessous de l'objectif de 100 %. Les sorties de jeunes sans qualification se sont stabilisées dans la première moitié des années 1990 après avoir fortement diminué au cours des décennies précédentes. L'évolution à la baisse a été très marquée : un jeune sur trois sortait sans qualification en 1965, un sur cinq en 1975, et un sur huit en 1985.

À ces 10 % de jeunes sans aucun diplôme s'ajoutent 8 % qui ont seulement le brevet. Ils étaient deux fois plus nombreux à la fin des années 1970 et représentaient alors environ 35 % d'une classe d'âge. Ces jeunes sans diplôme du secondaire représentent aujourd'hui environ 130 000 jeunes. Ils se subdivisent en deux groupes d'importance équivalente. Les premiers ont étudié jusqu'à la fin d'un CAP, d'un BEP ou du baccalauréat, mais ont échoué à l'examen. Les seconds ont interrompu leurs études avant le terme d'un second cycle de l'enseignement secondaire : soit en fin de seconde ou première générale ou technologique (2 %), soit, le plus souvent, après une première année de second cycle professionnel, en fin de premier cycle, voire en deçà (6 %). Au total, 82 % d'une classe d'âge possède un diplôme du secondaire. C'est 3 points au-dessous des 85 % fixés comme objectif au niveau européen par la « Stratégie de Lisbonne »¹.

1. Voir aussi la fiche thématique 31.

Près de 72 % des jeunes d'une génération accèdent au niveau du baccalauréat

Le taux d'accès au niveau du baccalauréat², porté par l'objectif des « 80 % d'une génération au niveau du bac », a connu une progression de grande ampleur entre le milieu des années 1980 et le milieu des années 1990. Il a ensuite lentement augmenté (en moyenne de 0,1 point par an sur dix ans) pour s'établir à 70,4 % à la rentrée 2007. La rentrée 2008 a connu une augmentation sensible du taux sous l'effet conjugué d'une baisse des redoublements en première et de passages plus fréquents de la première à la terminale. Il s'élève aujourd'hui à 71,7 %. Il se décompose en 36,4 % pour la filière générale (augmentation de 0,9 point en un an), 18,3 % pour la filière technologique (- 0,3 point) et 17,0 % pour la filière professionnelle (+ 0,7 point). L'écart entre garçons et filles est important. Dix points séparent les deux sexes : 76,8 % des filles d'une génération accèdent au bac (elles sont donc à 3 points de l'objectif de 80 %) contre 66,8 % pour les garçons.

La proportion de bacheliers dans une génération³, après une longue phase de croissance (11 % en 1961, 27 % en 1982 et 51 % en 1992), a atteint un palier sur la période 1995-2000 et évolue peu depuis, même si les parts des différentes voies d'accès se modifient. En 2006, en raison d'un très bon taux de réussite au baccalauréat, cette proportion a augmenté de 1,8 point pour atteindre 64,3 %. Mais le taux s'est ensuite orienté à la baisse, et il s'établit à 63,8 % pour la session 2008. 34,6 % sont titulaires d'un baccalauréat général, 16,6 % d'un baccalauréat technologique et 12,6 % d'un baccalauréat professionnel. La proportion de bacheliers dans une génération devrait être plus élevée en 2008, selon des données provisoires, en raison d'un taux de réussite lors de la session du baccalauréat 2009 en nette augmentation par rapport à la session précédente (près de 3 points).

Léger repli du nombre d'apprentis

Après une période de croissance, le nombre d'apprentis semble opérer un léger repli si on se fonde sur les derniers chiffres – provisoires – disponibles (*figure 5*). Pour la rentrée 2008, il serait en diminution de 0,5 % par rapport à la rentrée précédente. La baisse des effectifs du secondaire (qui regroupe 61,0 % de l'ensemble des apprentis) n'est pas complètement compensée par la vive augmentation des effectifs du supérieur qui, entre 2007 et 2008, augmentent encore de 6,6 %, après plusieurs années de progression supérieure à 10 %. Dans le secondaire, ce sont les formations de niveau IV (Brevet professionnel et Bac professionnel) qui résistent. Les formations au CAP, et plus encore celles conduisant au BEP, accusent une baisse marquée. Néanmoins, plus de 70 % des apprentis du secondaire les suivent. Grâce à leur croissance soutenue, les formations du supérieur accueillent en 2008 plus de 22 % des apprentis, soit plus de 95 000 selon les dernières estimations, contre 13,6 % en 2000. Le brevet de technicien supérieur (BTS) y occupe une place prépondérante, puisqu'il regroupe 45 % environ des apprentis du supérieur. Par ailleurs plus de 9 000 apprentis préparent un diplôme d'ingénieur.

2. Le taux d'accès au niveau du baccalauréat (niveau IV de formation) rapporte les entrées en classes de terminale générale, technologique ou professionnelle à l'effectif des générations concernées. Sont également pris en compte les entrants en année finale de formation de niveau baccalauréat, comme le brevet professionnel. L'accès au niveau du baccalauréat peut intervenir de 16 à 21 ans, selon les jeunes, si bien que l'on doit distinguer des taux élémentaires d'accès par âge.

3. La proportion d'une génération titulaire du baccalauréat est la proportion de bacheliers d'une génération fictive d'individus qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux par âge.

5. Évolution des effectifs dans les centres de formation d'apprentis

	effectifs					évolution en %
	1995-96	2000-01	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09/2007-08 ²
Diplômes de niveau V						
BEP	36 129	52 974	46 554	48 254	48 604	- 7,9
Mentions complémentaires (MC)	6 432	6 516	4 919	4 720	4 956	- 3,9
CAP et autres diplômes de niveau V	189 591	185 843	177 140	182 417	185 734	- 2,4
Diplômes de niveau IV						
Bac professionnel	15 632	33 404	39 820	42 709	50 758	4,0
Brevet professionnel et autres diplômes de niveau IV	25 678	35 951	46 789	49 242	44 995	- 2,8
Diplômes du supérieur						
BTS	12 539	27 800	35 345	40 611	45 000	1,6
Autres diplômes d'enseignement supérieur	7 511	23 386	35 292	39 856	45 115	11,0
Total apprentis	293 512	365 874	385 859	407 809	425 162	- 0,5
CPA/CLIPA ¹	10 409	10 184	9 718	9 936	8 547	

1. Classes préparatoires à l'apprentissage et classes d'initiation préprofessionnelles par alternance.

2. Données provisoires établies sur environ 90 % du champ.

Champ : France.

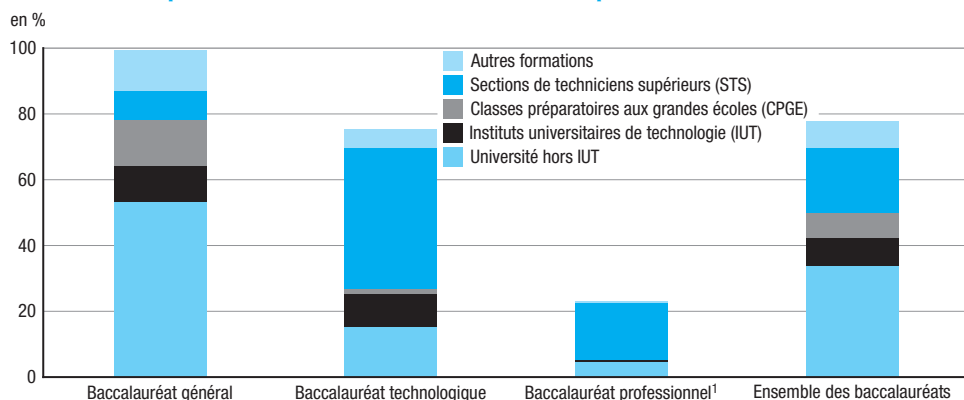
Source : Depp.

La moitié d'une génération accède à l'enseignement supérieur

Près de huit bacheliers sur dix s'inscrivent dans l'enseignement supérieur dès la rentrée suivante (figure 6). La quasi-totalité des bacheliers généraux accède immédiatement à l'enseignement supérieur. Ce n'est le cas que des trois quarts des bacheliers technologiques. Moins d'un bachelier professionnel sur quatre entreprend immédiatement des études supérieures.

L'université demeure la filière privilégiée des bacheliers généraux. Elle les attire toutefois un peu moins chaque année : ils ne sont que 53,6 % à s'orienter en université (hors IUT) en 2008, contre 62,8 % cinq ans plus tôt. Les bacheliers généraux s'orientent de plus en plus vers des filières plus sélectives (classes préparatoires aux grandes écoles - CPGE, sections de techniciens supérieurs - STS), ou se dirigent vers une école recrutant directement après le baccalauréat. Pour leur part, les bacheliers technologiques sont 43,1 % à s'orienter en STS, alors que 15,8 % continuent vers l'université (hors IUT) et 9,8 % vont en IUT. Les STS constituent la filière accueillant le plus grand nombre de bacheliers professionnels (17,4 % d'entre eux s'y retrouvent) avant les disciplines générales de l'université, vers lesquelles ils sont de moins en moins nombreux à se diriger (4,7 % en 2008).

6. Taux d'inscription immédiat des bacheliers dans le supérieur en 2008



1. Hors poursuite en apprentissage.

Champ : France

Source : Depp.

Au total, la moitié des jeunes d'une génération accède à l'enseignement supérieur à la rentrée suivant leur réussite au baccalauréat ou, pour certains, un an plus tard. Ce taux varie de plus de 80 % pour les enfants d'enseignants et de cadres supérieurs à 40 % pour les enfants d'ouvriers. Seul un enfant d'inactifs sur quatre accède à l'enseignement supérieur.

Une stabilisation des effectifs de l'enseignement supérieur

Autour des années 1990, l'enseignement supérieur a connu une forte croissance, liée à la progression du nombre de bacheliers généraux et technologiques et à leur aspiration de plus en plus forte à poursuivre leurs études. Un pic a été atteint en 1995 avec un peu moins de 2,2 millions d'étudiants. L'enseignement supérieur a ensuite connu une légère baisse de ses effectifs jusqu'en 1999. Les années 2000 à 2005 ont été marquées par une augmentation du nombre d'étudiants, plus modeste en fin de période et due en grande partie à l'arrivée d'étudiants étrangers. Le nombre d'étudiants a ensuite baissé pour se stabiliser récemment. Au total, l'enseignement supérieur français compte 2 232 000 étudiants en 2008.

Cette évolution globale masque des différences importantes selon les formations. La baisse du nombre d'étudiants porte principalement sur les disciplines générales dans les universités (hors IUT et école d'ingénieurs universitaires), dont les effectifs diminuent de 18 000 (- 1,5 %)⁴. Par contre, les écoles d'ingénieurs (+ 5,2 %), les classes préparatoires aux grandes écoles (+ 2,6 %), les instituts universitaires de technologie (+ 1,6 %) et les sections de techniciens supérieurs (+ 1,4 %) attirent de plus en plus de jeunes. Les écoles de commerce reprennent leur hausse, après avoir marqué le pas en 2006. À l'université, 59 % des étudiants sont en cursus Licence, 36 % en cursus Master et 5 % en cursus Doctorat (figure 7).

7. Effectifs d'étudiants inscrits à l'université à la rentrée 2008 et proportion de filles selon la discipline et le cursus

Disciplines	Cursus Licence		Cursus Master		Cursus Doctorat		Ensemble	
	Effectifs	Part de filles (en %)	Effectifs	Part de filles (en %)	Effectifs	Part de filles (en %)	Effectifs	Part de filles (en %)
Droit - sciences politiques	109 536	64,8	65 837	66,6	8 358	48,2	183 731	64,7
Sciences économiques - gestion (hors AES)	76 185	51,5	57 917	52,8	4 334	44,4	138 436	51,8
AES¹	32 363	59,9	5 848	61,5	14	50,0	38 225	60,1
Lettres - sciences du langage	63 798	72,4	21 661	75,2	6 547	65,9	92 006	72,6
Langues	80 204	74,4	17 008	76,7	2 696	66,8	99 908	74,6
Sciences humaines et sociales	124 381	69,3	62 799	67,5	14 661	53,0	201 841	67,6
Pluri-lettres-langues-sciences humaines²	2 274	67,2	4 188	75,1	32	46,9	6 494	72,2
Sciences fondamentales et applications	75 103	28,9	57 368	26,3	15 732	28,1	148 203	27,8
Sciences de la nature et de la vie	38 753	61,7	19 597	56,6	10 932	52,8	69 282	58,8
STAPS³	23 939	32,7	5 581	32,1	533	34,3	30 053	32,6
Pluri-sciences¹	20 419	44,9	1 841	44,2	124	28,2	22 384	44,7
Médecine - odontologie	56 425	66,1	104 440	58,7	1 068	49,2	161 933	61,2
Pharmacie	10 645	68,7	20 188	67,3	388	58,0	31 221	66,9
IUT	118 115	40,3					118 115	40,3
Total	832 140	57,4	506 817	59,8	65 419	47,4	1 404 376	57,0
Répartition par cursus (en %)	59,2		36,1		4,7		100,0	

1. Administration économique et sociale.

2. Les disciplines Pluri ont été créées dans le cadre de la réforme LMD.

3. Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

Champ : France.

Source : Depp.

4. Cette évolution est calculée à champ constant : on ne tient pas compte des étudiants en instituts universitaires de formation des maîtres, rattachés depuis cette année aux universités.

Les formations scientifiques hors santé attirent de nouveau des étudiants

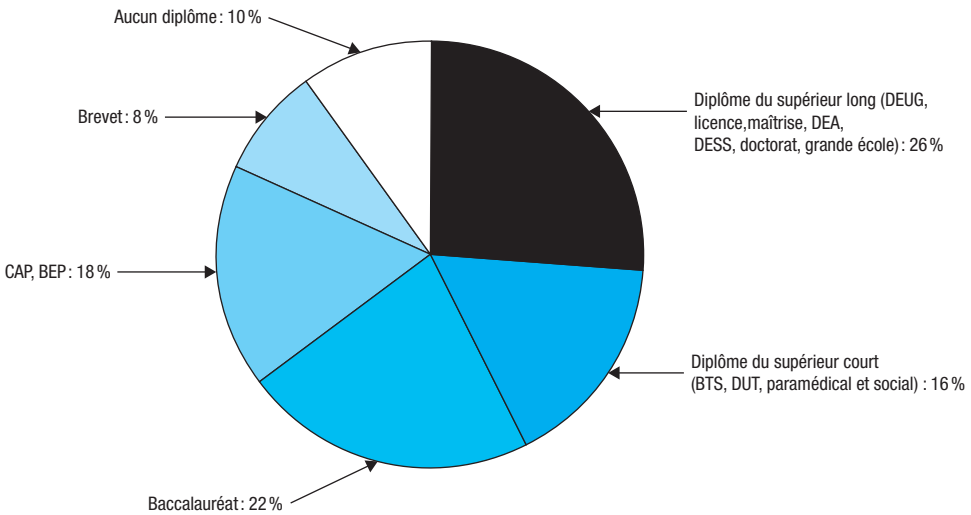
Un tiers des étudiants de l'ensemble du supérieur suivent une formation scientifique. Depuis 2000, le nombre d'étudiants en formation scientifique a progressé plus rapidement que l'ensemble de l'enseignement supérieur. Mais cette croissance est imputable à celle des formations de santé à l'université (médecine, odontologie, pharmacie). Ces dernières, qui concentrent plus d'un étudiant scientifique sur quatre, ont en effet vu leurs effectifs croître de près d'un tiers depuis 2000, suite au relèvement important des *numerus clausus*, mais aussi à l'intégration à partir de 2002 du concours de sage-femme aux concours de médecine et d'odontologie. De fait, le poids des formations scientifiques hors-santé diminue de façon quasi-continue depuis 2003, et ce jusqu'en 2007. L'année 2008 marque une rupture de tendance, car le nombre d'étudiants suivant une formation scientifique hors santé augmente de 1 %. Cette évolution est surtout portée par les formations d'ingénieurs en dehors de l'université, qui voient leurs effectifs progresser de plus de 10 %. Car les universités hors IUT continuent de perdre des effectifs, avant tout dans les filières des sciences fondamentales et applications. En ce qui concerne les autres disciplines, ce sont essentiellement le droit et les sciences politiques ainsi que les sciences économiques et la gestion qui progressent avec une augmentation de respectivement 4 500 (+ 2,6 %) et 2 000 (+ 1,4 %).

Quatre jeunes sur dix accèdent à un diplôme du supérieur

Comme signalé précédemment, un jeune sur deux entre dans l'enseignement supérieur. Cependant, parmi ces étudiants, près d'un sur cinq n'obtient pas de diplôme de l'enseignement supérieur. Dans une génération, ce sont ainsi 42 % de jeunes qui sortent du système éducatif diplômés de l'enseignement supérieur, contre 15 % en 1985 et 32 % en 1995. Le taux actuel se situe à 8 points de l'objectif fixé par la politique éducative, qui est de doter 50 % des jeunes d'une génération d'un diplôme du supérieur. Les taux d'échec dans le supérieur sont très différents selon le baccalauréat détenu par l'étudiant : seulement 10 % des bacheliers généraux entrés dans l'enseignement supérieur sortent sans diplôme, mais c'est le cas de 30 % des bacheliers technologiques et de 60 % des bacheliers professionnels.

Au total, sur une génération, 18 % des jeunes sortent aujourd'hui du système éducatif sans diplôme du second cycle du secondaire (donc ni CAP, ni BEP, ni baccalauréat), 22 % arrêtent leurs études avec comme diplôme le plus élevé un baccalauréat ou un brevet professionnel ou de technicien (*figure 8*). Ce groupe comprend les jeunes qui ont échoué dans l'enseignement supérieur (10 % d'une génération) et les 12 % de jeunes qui ont arrêté leurs études après une classe de terminale, professionnelle dans la majorité des cas. Par ailleurs, 18 % des sortants ont pour diplôme le plus élevé un CAP ou un BEP. Un quart des jeunes (26 %) sort avec un diplôme de niveau au moins Bac + 3 : 11 % avec un diplôme de licence ou de maîtrise, 13 % avec un diplôme sanctionnant normalement un cycle d'au moins cinq ans (diplôme d'études approfondies - DEA, diplôme d'études supérieures spécialisées - DESS, masters et grandes écoles), tandis qu'1 % des jeunes vont jusqu'à un doctorat de recherche. Enfin 1 % des jeunes sortent avec un diplôme d'études universitaires générales (Deug) et 16 % avec un diplôme qui sanctionne des études plus courtes et finalisées (DUT, BTS ou diplôme paramédical ou social).

8. Les diplômés des sortants



Champ : France métropolitaine, personnes qui ont arrêté leurs études pour la première fois au cours de l'année précédente.

Source : Insee, enquête Emploi ; calculs Depp.

Les personnels des secteurs public et privé sous contrat

Au 31 janvier 2009, avec un effectif total de 1 115 000 titulaires, stagiaires et non-titulaires pour la France métropolitaine et les Dom, le ministère de l'Éducation nationale rémunère 799 000 enseignants dans les établissements du secteur public, 142 000 enseignants dans les établissements privés sous contrat et 175 000 agents qui assurent dans le secteur public des fonctions administratives, techniques, d'encadrement, d'orientation, d'éducation, de surveillance et d'assistance éducative. L'effectif de ce dernier groupe est en forte baisse depuis cinq ans, en raison d'un transfert aux collectivités territoriales de la gestion des maîtres ouvriers, ouvriers professionnels, ouvriers d'entretien et d'accueil. À ces personnels sont associés 68 000 assistants d'éducation et aides éducateurs rémunérés sur des crédits d'établissement.

Aujourd'hui, près de 85 % des personnels sont des enseignants. Ils étaient un peu plus des trois quarts il y a cinq ans. Deux enseignants sur trois sont des femmes, mais cette proportion varie fortement selon les secteurs et les niveaux d'enseignement. Les femmes représentent les neuf dixièmes des enseignants du premier degré privé. Dans le supérieur, leur part est de 37 %, en augmentation régulière d'un demi-point par an depuis plusieurs années.

L'État principal financeur du système éducatif

En 2008, la dépense intérieure d'éducation (DIE)⁵ est de 129,4 milliards d'euros, ce qui représente 2020 euros par habitant ou 7 780 euros par élève (respectivement 5 620 euros par élève

5. La dépense intérieure d'éducation comprend l'ensemble des dépenses effectuées en France métropolitaine et dans les Dom pour des activités d'enseignement : dépenses d'enseignement de type scolaire de tous niveaux (y compris école maternelle) dans les établissements publics et privés, dépenses pour les formations extra-scolaires (enseignement à distance, formation continue), dépenses pour les activités d'organisation du système d'enseignement (administration générale, recherche sur l'éducation), dépenses de restauration et hébergement, internats, médecine scolaire, transport scolaire, achats de livres et fournitures scolaires, dépenses de rémunération des enseignants en formation.

du premier degré, 9 110 euros par élève du second degré et 10 790 euros par étudiant). De 1990 à 1993, la DIE augmente plus vite que le produit intérieur brut (PIB), puis se stabilise à 7,6 % du PIB jusqu'en 1997. La part de la DIE dans le PIB baisse ensuite et atteint 6,6 % en 2008.

Le financement initial (c'est-à-dire avant transferts entre les différents agents économiques) est assuré essentiellement par l'État (61,1 %) et les collectivités territoriales (22,8 %). Les entreprises contribuent à hauteur de 6,5 % de la dépense d'éducation, par le biais de la formation continue et de la taxe d'apprentissage. Les ménages⁶, avant transfert des bourses de l'État et des caisses d'allocations familiales, viennent au troisième rang du financement (7,7 %) ■

6. Les ménages financent les droits d'inscription, les frais de cantine et d'internat et les fournitures scolaires.